

Question orale de M. De Bock : Les commerces vides à Uccle-Centre et les mesures prises par le Collège pour enrayer ce phénomène.

M. De Bock a constaté que plus de 30 cellules commerciales de la chaussée d'Alseberg sont totalement vides à hauteur du quartier Uccle-Centre entre la Maison communale et le parvis Saint-Pierre.

Il a également remarqué la présence d'affiches jaunes exprimant l'opposition de certains commerçants aux travaux de la STIB.

Les commerçants sont totalement découragés et le revenu moyen des habitants de ce secteur est inférieur au revenu moyen régional, à tel point que la chaussée d'Alseberg figure désormais parmi les bénéficiaires des fonds de revitalisation accordés par la Région.

M. De Bock interpelle le Collège depuis plusieurs années sur les mesures prises pour lutter contre la paupérisation de la chaussée d'Alseberg. Il regrette que le Collège n'ait pas donné une suite favorable aux propositions de l'opposition visant à réduire les taxes locales et à promouvoir la revitalisation urbaine.

Quelle est la vision du Collège sur ce tronçon de la chaussée d'Alseberg ? Un audit des quartiers commerçants de la chaussée d'Alseberg a-t-il été réalisé ?

Quelles mesures concrètes ont été prises depuis deux ans pour éviter la paupérisation des commerçants ?

Le Collège a-t-il élaboré un plan de relance pour redynamiser ce quartier, qui, indépendamment de la crise du covid, risque de pâtir du déménagement prochain de l'administration communale ?

Mme l'Echevin Delwart répond qu'Uccle-Centre est le quartier ucclois comportant le plus grand nombre de commerces.

En dépit de l'ouverture de nouveaux commerces dans les voiries connexes à la chaussée d'Alseberg, cette artère est une sorte de cicatrice qui défigure le quartier.

Le Collège n'est évidemment pas insensible à la détresse des commerçants en difficulté.

Chaque trimestre, l'observatoire de la commune effectue une analyse spécifique du noyau commercial d'Uccle-Centre. Selon cette étude, la situation de ce quartier est stationnaire : elle ne s'aggrave pas mais ne s'améliore pas non plus.

Quoi qu'il en soit, une réflexion était déjà menée avant que ne survienne la crise du covid, afin de déterminer s'il y a lieu de s'inspirer des politiques menées dans d'autres communes, par exemple des primes accordées à Woluwe-Saint-Lambert pour la rénovation des enseignes et devantures.

Mme l'Echevin Delwart a rappelé qu'un montant de 100.000 € a été prévu au budget 2020 pour les primes chantier destinées au soutien des commerçants qui maintiennent leur activité. Néanmoins, il faut bien être conscient du fait qu'aucune prime, aussi généreuse fût-elle, n'aurait pu empêcher la fermeture des magasins dont les exploitants ont particulièrement redouté l'effet des travaux sur l'activité économique.

Mme l'Echevin Delwart souhaite en tous cas élaborer un plan d'accompagnement pour permettre aux commerces vides de retrouver un acquéreur, en travaillant sur divers leviers, tels que le précompte immobilier ou les primes à la rénovation pour réhabiliter la partie supérieure des immeubles dont le rez-de-chaussée est voué au commerce, etc.

Mme l'Echevin Delwart se réjouit de la constitution de deux comités de quartier très dynamiques, dont les membres sont très conscients de la valeur ajoutée que constitue un pôle commerçant. Ces comités ont d'ailleurs introduit des projets auprès de la Région pour organiser des animations durant la période estivale. L'administration communale est évidemment disposée à les soutenir.

Il y a malgré tout des chiffres encourageants puisque, selon les données fournies par Hub, le taux d'inoccupation dans ce quartier, qui avoisine les 12 % (11 % pour l'ensemble du territoire communal), est inférieur au taux moyen régional. Il n'en demeure pas moins que les quartiers commerçants, tant à Uccle que sur l'ensemble du territoire régional, sont confrontés à une baisse de leur activité et qu'il y a lieu de s'inspirer des bonnes pratiques des uns et des autres pour relancer l'économie.

M. De Bock insiste sur l'importance de ce quartier dans la vie des Ucclois. Il estime que les problématiques du commerce et du logement sont liées et doivent être traitées de manière conjointe.

La mise en place de dispositifs visant à faciliter l'accès aux commerces pour les personnes handicapées doit aussi donner lieu à des primes.

M. De Bock espère également que tous les commerçants du secteur seront disposés à travailler la main dans la main pour la relance du secteur et qu'il n'y aura plus lieu à l'avenir de déplorer l'espèce de coupure qu'on a pu observer entre les commerces de la rue Xavier De Bue et ceux de la chaussée d'Alseberg.